



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le 23/09/2021

ID: 060-216004861-20210917-2021_13D-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :
13 septembre 2021
Date d'affichage :
13 septembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de la séance :
17 septembre 2021

N°2021/013

Objet de la délibération :

**ADHESION AU
SYNDICAT MIXTE DES
TRANSPORTS
COLLECTIFS DE
L'OISE (SMTCO)**

L'an deux mille vingt et un, le 17 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Jacques De COCK, Mme Laurence THOMA, M. Sébastien BARONICK, M. Yannick ROUSEAU, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Elisabeth DE FARIA, Mme Sylvie DENIZOT, Mme Véronique ROUX, Mme Mélina PEIXOTO formant la majorité en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE.

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

VU la délibération du Conseil Communautaire du 29 mars 2021 approuvant la prise de compétence Mobilité et la modification des statuts ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées du 07 juillet 2021 qui DECIDE d'adhérer au SMTCO et d'APPROUVER les statuts du SMTCO, joints en annexe ;

VU la désignation de M. Dominique PASTOT et de M. Daniel BEURDELEY en tant que représentants titulaires et suppléants de la Communauté de Communes des Deux Vallées au sein du comité syndical, composé d'élus locaux représentant les collectivités locales et établissements publics intercommunaux adhérents ;

CONSIDERANT que, depuis le 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes des Deux Vallées est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur les 16 communes de son territoire ;

CONSIDERANT que la délibération approuvant l'adhésion au SMTCO et ses statuts a été notifiée à la commune pour avis, qui aura 3 mois pour statuer dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté de communes ;

ENTENDU l'exposé de M. le Maire qui rappelle que le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) permet de coordonner les réseaux de transport en commun dans l'Oise (trains régionaux, cars interurbains régionaux, bus urbains, transports à la demande) et après avoir entendu les missions dévolues au SMTCO.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de se prononcer en faveur de l'adhésion au SMTCO.

DECIDE d'approuver les statuts du SMTCO.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 22 septembre 2021.

Pascal LEFEVRE
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le 23/09/2021

S L G

ID: 1060-216004861-20210917-2021_14D-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :
13 septembre 2021
Date d'affichage :
13 septembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de la séance :
17 septembre 2021

N°2021/014

Objet de la délibération :

**TARIFS REPAS
COMMUNAUX**

L'an deux mille vingt et un, le 17 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LEFEVRE, Maire.

Etalent présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Jacques De COCK, Mme Laurence THOMA, M. Sébastien BARONICK, M. Yannick ROUSEAU, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Elisabeth DE FARIA, Mme Sylvie DENIZOT, Mme Véronique ROUX, Mme Mélina PEIXOTO formant la majorité en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE.

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

La commune de Pimprez organise des manifestations comportant des repas. Aussi, afin de simplifier l'organisation, il convient de fixer les tarifs du repas mais aussi des boissons servis à table lors de ces événements.

Ainsi, les tarifs seront définis jusqu'à ce que le Conseil Municipal décide de les modifier par une nouvelle délibération. Le 14 juillet n'est pas concerné par cette décision et fera l'objet d'une délibération individuelle.

M. le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

-	Repas adulte :	20,00€
-	Repas enfants (- de 12 ans) :	10,00€
-	Champagne (bouteille de 75 cl) :	22,00€
-	Vin mousseux (bouteille de 75 cl) :	10,00€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir les tarifs suivants :

-	Repas adulte :	20,00€
-	Repas enfants (- de 12 ans) :	10,00€
-	Champagne (bouteille de 75 cl) :	22,00€
-	Vin mousseux (bouteille de 75 cl) :	10,00€

DECIDE l'application de ces tarifs pour toutes les manifestations à venir à l'exception du 14 juillet qui fera l'objet d'une délibération propre.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 22 septembre 2021.

Pascal LEFEVRE
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le 23/09/2021

SLO

ID: 060-216004861-20210917-2021_15D-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :
13 septembre 2021
Date d'affichage :
13 septembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de la séance :
17 septembre 2021

N°2021/015

Objet de la délibération :

**TARIFS BOISSONS LORS
DE MANIFESTATIONS
COMMUNALES**

L'an deux mille vingt et un, le 17 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Jacques De COCK, Mme Laurence THOMA, M. Sébastien BARONICK, M. Yannick ROUSEAU, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Elisabeth DE FARIA, Mme Sylvie DENIZOT, Mme Véronique ROUX, Mme Mélina PEIXOTO formant la majorité en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE.

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

La commune de Pimprez organise tout au long de l'année des manifestations en proposant la vente de boissons.

M. le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

-	Jus de fruits et sodas en bouteille individuelle :	2,00€
-	Jus de fruits en bouteille de 1,5 litre :	2,50€
-	Bière et panaché en bouteille individuelle :	2,00€
-	Bière pression :	2,50€
-	Eau minérale en bouteille de 0,50 litre :	1,00€
-	Café :	0,50€
-	Kir au verre :	1,50€
-	Vin au verre :	1,50€
-	Vin en bouteille de 75 cl :	6,00€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, avec 9 pour, 4 contres (M. DA SILVA Cédric, M. BARONICK Sébastien, Mme DE FARIA Elisabeth et Mme PEIXOTO Mélina) et 2 abstentions (M. DE COCK Jacques et Mme ROUX Véronique),

DECIDE de retenir les tarifs suivants :

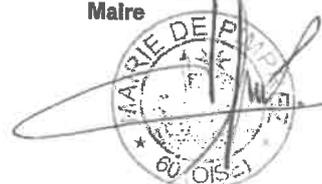
-	Jus de fruits et sodas en bouteille individuelle :	2,00€
-	Jus de fruits en bouteille de 1,5 litre :	2,50€
-	Bière et panaché en bouteille individuelle :	2,00€
-	Bière pression :	2,00€
-	Eau minérale en bouteille de 0,50 litre :	1,00€
-	Café :	0,50€
-	Kir au verre :	1,50€
-	Vin au verre :	1,50€
-	Vin en bouteille de 75 cl :	6,00€

DECIDE l'application de ces tarifs pour toutes les manifestations à venir à l'exception du 14 juillet qui fera l'objet d'une délibération propre.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 22 septembre 2021.

Pascal LEFEVRE
Maire





Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le 23/09/2021

SLO

ID: 060-216004861-20210917-2021_16D-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :
13 septembre 2021
Date d'affichage :
13 septembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de la séance :
17 septembre 2021

N°2021/016

Objet de la délibération :

**TARIFS DES LIVRES ET
CARTES CADEAUX À
L'OCCASION DU NOËL
DES ENFANTS**

L'an deux mille vingt et un, le 17 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Jacques De COCK, Mme Laurence THOMA, M. Sébastien BARONICK, M. Yannick ROUSEAU, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Elisabeth DE FARIA, Mme Sylvie DENIZOT, Mme Véronique ROUX, Mme Mélina PEIXOTO formant la majorité en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE.

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

A l'occasion des fêtes de fin d'année, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir à chaque enfant scolarisé en maternelle ou primaire et domicilié à Pimprez un cadeau. D'habitude, les enfants de maternelle, CP et CE1 reçoivent un livre. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 reçoivent une carte cadeau. Il est proposé un budget approximatif de 15€ par élève.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

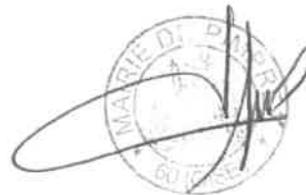
DECIDE d'offrir des cartes cadeaux aux enfants scolarisés en maternelle ou primaire et domiciliés à Pimprez à l'occasion des fêtes de fin d'année pour un budget d'environ 15€ par enfant.

DECIDE que cette dépense sera imputée à l'article 6232.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 22 septembre 2021.

Pascal LEFEVRE
Maire





Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le 23/09/2021

ID: 2060-216004861/20210917-2021_17D-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :
13 septembre 2021
Date d'affichage :
13 septembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de la séance :
17 septembre 2021

N°2021/017

Objet de la délibération :

**TARIFS COLIS DES
AINES**

L'an deux mille vingt et un, le 17 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LEFEVRE, Maire.

Etaients présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Jacques De COCK, Mme Laurence THOMA, M. Sébastien BARONICK, M. Yannick ROUSEAU, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Elisabeth DE FARIA, Mme Sylvie DENIZOT, Mme Véronique ROUX, Mme Mélina PEIXOTO formant la majorité en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE.

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

M. Jacques DE COCK et Mme Marie-Laure PICARD décident de ne pas prendre part à la délibération car étant concernés personnellement par la remise des colis.

Comme chaque année, un colis sera offert aux administrés qui auront 65 ans et plus cette année. Les couples bénéficieront d'un « colis double », tandis que les administrés concernés placés à l'extérieur de la commune recevront un « colis extérieur ».

M. le Maire propose les budgets suivants :

-	Colis simple :	40,00€
-	Colis double :	70,00€
-	Colis extérieur :	40,00€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir les budgets suivants :

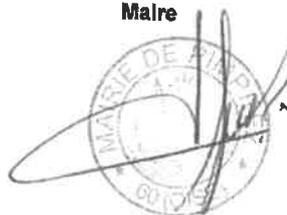
-	Colis simple :	40,00€
-	Colis double :	70,00€
-	Colis extérieur :	40,00€

DECIDE que cette dépense sera imputée à l'article 6232.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 22 septembre 2021.

Pascal LEFEVRE
Maire





Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le 23/09/2021

ID: 060-216004861-20210917-2021_18D-DE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :
13 septembre 2021
Date d'affichage :
13 septembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de la séance :
17 septembre 2021

N°2021/018

Objet de la délibération :

**CADEAU DEPART A
LA RETRAITE D'UN
AGENT**

L'an deux mille vingt et un, le 17 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LEFEVRE, Maire.

Etaients présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Jacques De COCK, Mme Laurence THOMA, M. Sébastien BARONICK, M. Yannick ROUSEAU, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Elisabeth DE FARIA, Mme Sylvie DENIZOT, Mme Véronique ROUX, Mme Mélina PEIXOTO formant la majorité en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE.

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Vu le départ à la retraite de M. FORTRIE Serge ;

Considérant qu'il est justifié de récompenser le travail effectué par M. FORTRIE au service de la Commune de Pimprez ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

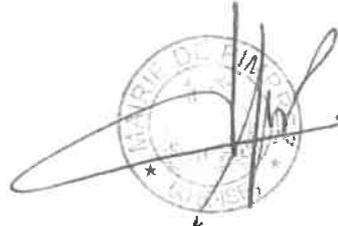
DECIDE l'achat d'une carte cadeau d'un montant de 400,00€ au bénéfice de M. FORTRIE Serge à l'occasion de son départ en retraite.

DECIDE que cette dépense sera imputée à l'article 6232.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 22 septembre 2021.

Pascal LEFEVRE
Maire





Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 22/09/2021
Reçu en préfecture le 22/09/2021
Affiché le 23/09/2021
ID 4060-216004861-20210917-2021_19D-DE

DEPARTEMENT DE LOIRE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :
13 septembre 2021
Date d'affichage :
13 septembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de la séance :
17 septembre 2021

N°2021/019

Objet de la délibération :

**CADEAU MARIAGE D'UN
AGENT**

L'an deux mille vingt et un, le 17 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LEFEVRE, Maire.

Étaient présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Jacques De COCK, Mme Laurence THOMA, M. Sébastien BARONICK, M. Yannick ROUSSEAU, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Elisabeth DE FARIA, Mme Sylvie DENIZOT, Mme Véronique ROUX, Mme Méline PEIXOTO formant la majorité en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE.

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Vu le Mariage de Mme DANGREUX Delphine épouse THIBAUT ;

Considérant qu'il est justifié de célébrer cet événement ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

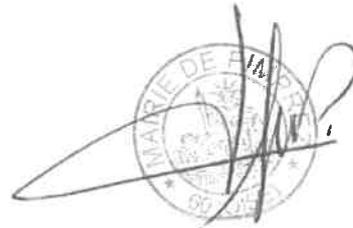
DECIDE l'achat d'une carte cadeau d'un montant de 150,00€ au bénéfice de Mme DANGREUX Delphine épouse THIBAUT à l'occasion de son mariage.

DECIDE que cette dépense sera imputée à l'article 6232.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 22 septembre 2021.

Pascal LEFEVRE
Maire





Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le 23/09/2021

SLO

ID: 060-216004861-20210917-2021_20-DE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRES

Date de convocation :
13 septembre 2021
Date d'affichage :
13 septembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de la séance :
17 septembre 2021

N°2021/020

Objet de la délibération :

**CREATION D'UNE
COMMISSION
RIFSEEP ET
DESIGNATION DES
MEMBRES**

L'an deux mille vingt et un, le 17 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LEFEVRE, Maire.

Etalent présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Jacques De COCK, Mme Laurence THOMA, M. Sébastien BARONICK, M. Yannick ROUSEAU, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Elisabeth DE FARIA, Mme Sylvie DENIZOT, Mme Véronique ROUX, Mme Mélina PEIXOTO formant la majorité en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE.

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Afin de mettre en place le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), M. le Maire propose la création d'une commission qui devra travailler sur ce sujet.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'une commission RIFSEEP.

DECIDE que les membres de cette commission seront les suivants :

- M. Yannick ROUSEAU
- Mme Marie-Laure PICARD
- Mme Aline BOCQUET
- Mme Maryse DELIGNY
- M. Pascal LEFEVRE

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRES, le 22 septembre 2021.

Pascal LEFEVRE
Maire